



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/385
S/20728
11 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 11 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres sur les pratiques et attaques israéliennes en territoire libanais, j'ai le regret de vous informer, une fois de plus, que les forces israéliennes ont mené deux incursions dans le sud de la Bekaa dans la matinée du lundi 10 juillet 1989.

Deux escadrons mixtes de l'armée israélienne et de l'armée du Sud-Liban, partis de la "zone de sécurité", en ont dépassé les limites de 8 kilomètres, suivant deux axes différents, le premier dans la direction de Mimes et de Zimraya et le second dans la direction de Qalia et de Zellaya, où les forces d'agression ont fouillé et interrogé des citoyens au cours d'une opération qui a duré quatre heures, et pendant laquelle ils ont effectué plus de 400 tirs d'artillerie avant de regagner leurs bases.

Le commandement israélien avait préparé cette opération lorsque le dimanche 9 juillet 1989 il avait envoyé environ 150 soldats, 3 pièces d'artillerie de 155 millimètres et de 275 millimètres et 6 chars Mirkava, ainsi que 6 missiles sol-air transportés sur deux camions militaires en renfort au quartier général de commandement de la ville de Marjayoun.

Le Gouvernement libanais, en appelant l'attention de la communauté internationale sur cette nouvelle agression contre le territoire et les citoyens libanais, condamne énergiquement l'action israélienne, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et une nouvelle violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

* A/44/50/Rev.1.

A/44/385

S/20728

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

(Signé) Chawki CHOUERI
